

Cahors, le **5 - AVR. 2022**

Monsieur le Président,

Par mail du 31 mars 2022, vous m'avez transmis un dossier de déclaration concernant un projet de réfection d'un aqueduc sous la voie communale n°5, au moulin de La Bernadie, sur la commune de Labathude.

Ce dossier a été enregistré au guichet unique de la police de l'eau sous le numéro 46-2022-000029.

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, j'ai bien noté que:

- les travaux consistent à remplacer des buses en mauvais état par des buses en béton armé de même diamètre ;
- la zone de travaux sera mise hors d'eau à l'aide de big bags ;
- un filtre à paille sera positionné en aval de la zone de restitution des eaux pompées afin de limiter le départ de sédiments fins ;
- le linéaire du cours d'eau asséché sera limité à 20 mètres ;
- les travaux seront exécutés au cours du mois d'août ou septembre sur 1 journée.

Au vu des éléments de votre dossier, je vous confirme que ce projet de travaux relève de la procédure de déclaration, d'après les rubriques 3.1.3.0 et 3.1.5.0 de l'article R. 214-1 du code de l'environnement. D'autre part, je vous informe que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Vous trouverez ci-joint le récépissé de déclaration relatif à ce projet, ainsi que les arrêtés de prescriptions générales du 13 février 2002 et du 30 septembre 2014 et à respecter.

Je vous demande de communiquer, par courrier électronique, au service police de l'eau (ddt-sefe@lot.gouv.fr) la date de démarrage des travaux au moins quinze jours à l'avance.

Conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration, du récépissé et des arrêtés de prescriptions générales applicables à ces travaux sont adressés à la mairie pour y être affichés pendant une durée minimale d'un mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur le Président
Communauté des Communes du Grand Figeac
38, Allée Victor Hugo
BP118
46103 Figeac Cedex 118

Adjointe Chef d'Unité
Police de l'Eau, DPF et Navigation


Christine DEBONS

PJ : - récépissé de déclaration donnant accord pour commencement des travaux ;
- arrêtés de prescriptions générales du 13 février 2002 et du 30 septembre 2014

Copie : - Service Départemental de l'OFB (sd46@ofb.gouv.fr)
- Syndicat mixte Célé Lot-médian